

Référence : C.N.147.2024.TREATIES-XXI.6 (Notification dépositaire)

CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER
MONTEGO BAY, 10 DÉCEMBRE 1982

AUSTRALIE : DÉSIGNATION DE CONCILIATEUR EN VERTU DE L'ARTICLE 2 DE
L'ANNEXE V ET DÉSIGNATION D'ARBITRE EN VERTU DE L'ARTICLE 2 DE L'ANNEXE VII
DE LA CONVENTION

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de
dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 29 avril 2024.

(Traduction) (Original : anglais)

Désignation de conciliateur et d'arbitre :

Professeure Natalie Klein

Le 29 avril 2024

